

AFFAIRE N° 1 - Renouvellement de la bourse accordée à GRONDIN Joseph, élève de 3ème au Collège Agricole de la Réunion.

M. MONDON, donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le Conseil Municipal a accordé, pour l'année scolaire 1963-1964, une bourse entière à GRONDIN Joseph, élève de 3ème au Collège Agricole de la Réunion.

Par sa lettre N°780-H/41 en date du 30 Septembre 1964, M. le Directeur du Collège Agricole me demande de lui faire savoir si La Municipalité accepte de renouveler la bourse de l'intéressé pour l'année scolaire 1964-1965 (montant 60.000. F.)

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis. "

Le renouvellement de la bourse de l'élève GRONDIN Joseph pour une nouvelle année 1964-1965 est adopté à l'unanimité.

Approuvé

St Denis, le 14 Dec/1964

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé J. Cluchaud

X

X

X